



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
5 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**  
Treizième session  
Genève, 14-18 novembre 2022  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
  - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entreprenariat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
  - b) Rapport de la Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation.
6. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.



## II. Annotations

1. La treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement se tiendra du 14 au 18 novembre 2022. Selon le paragraphe 121 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, sont chargées d'examiner les rapports des réunions d'experts et d'évaluer les synergies entre les trois piliers et les travaux menés dans le cadre des sous-programmes de la CNUCED, ainsi que d'organiser des dialogues directifs sur une ou deux questions choisies.

2. Pendant la session, la Commission s'attachera surtout à déterminer comment optimiser l'impact des nouvelles technologies grâce à leur évaluation et comment mobiliser plus de financements publics et privés en faveur des objectifs de développement durable. Elle examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts. En outre, la Commission analysera les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED.

### Point 1

#### Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les groupes A et C, deux par le groupe B et un par le groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa treizième session sera donc constitué comme suit : président(e) – liste B ; rapporteur/rapporteuse – liste A (Afrique) ; vice-président(e)s – trois pour les listes A et C combinées, un(e) pour la liste B et un(e) pour la liste D.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa soixante-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/47

Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### Rapports des réunions d'experts

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les rapports des réunions d'experts ci-après :

a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;

b) Rapport de la Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.

*Documentation*

- TD/B/C.II/MEM.4/26 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa neuvième session
- TD/B/C.II/EM.6/3 Rapport de la Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.

**Point 4****Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-neuvième session.

*Documentation*

- TD/B/C.II/ISAR/103 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-neuvième session

**Point 5****Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation**

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission est invitée à examiner l'expérience et les bonnes pratiques acquises dans l'évaluation des technologies, exercice qui doit permettre l'élaboration de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation tendant à un développement durable. L'évaluation d'une technologie consiste à déterminer les possibilités et les risques qui sont associés à l'adoption, au développement ou à la modification d'une technologie ainsi que les effets sur la société qui peuvent en découler. Elle joue donc un rôle important en informant les décideurs, en encourageant le dialogue avec le grand public et en aidant à élaborer des mesures propres à minimiser les risques et à maximiser les avantages. Par la voie de débats, la Commission s'emploiera à établir les problèmes que les pays en développement rencontrent dans ce domaine et à proposer des solutions. Elle accordera une attention particulière aux technologies utilisées dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Elle pourra s'appuyer sur les données d'expérience déjà acquises dans le cadre d'un projet de la CNUCED sur l'évaluation des technologies dans certains pays africains.

*Documentation*

- TD/B/C.II/48 Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation

**Point 6****Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable**

9. L'économie mondiale entre dans une nouvelle phase, dans laquelle la plupart des pays doivent faire face concomitamment à trois problèmes majeurs, à savoir les effets dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et la guerre en Ukraine. La crise économique et sociale qui en résulte influe sensiblement sur le

commerce et sur le financement du développement, notamment sur les flux mondiaux d'investissements étrangers directs. Comme la CNUCED l'a indiqué, en 2022, dans sa publication *Investment Trends Monitor*, le financement des objectifs de développement durable, qui avait beaucoup diminué pendant la pandémie, est reparti à la hausse, mais timidement, en particulier dans les pays les moins avancés, et seulement dans un petit nombre de secteurs, dont ceux des énergies renouvelables et des services d'utilité publique. Plusieurs facteurs, tels que la pénurie de main-d'œuvre, le blocage des chaînes d'approvisionnement, la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, et les tensions inflationnistes, rendent les objectifs de développement durable encore plus difficiles à atteindre. Pourtant, le financement durable est en plein essor. Les programmes de relance de grande ampleur prévus partout dans le monde ont fait augmenter les investissements dans les infrastructures à un rythme trois fois plus rapide que le plus rapide observé depuis le début de ce siècle. En outre, les produits financiers durables, à l'exemple des fonds durables et des obligations vertes, se multiplient et orientent vers les secteurs clefs les investissements dont ceux-ci ont tant besoin.

10. Compte tenu de ce qui précède, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser tous les acteurs de la chaîne d'investissement afin que des fonds suffisants soient alloués à la réalisation des objectifs de développement durable. La Commission examinera de nouvelles initiatives de financement qui devraient garantir une plus grande participation des principaux acteurs, à la fois en amont (investisseurs institutionnels et marchés financiers) et en aval (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises), où les effets sont plus visibles.

#### *Documentation*

UNCTAD/WIR/2022 et  
UNCTAD/WIR/2022  
(Overview)

*World Investment Report 2022: International Tax Reforms  
and Sustainable Investment*  
*(Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 : Réformes  
de la fiscalité internationale et investissement durable)*

### **Point 7**

#### **Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action**

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED, dans les domaines de compétence de la Commission.

### **Point 8**

#### **Questions diverses**

12. Conformément à l'usage, le secrétariat informera la Commission de l'évolution récente des tendances et des politiques dans le domaine de l'investissement, des entreprises et du développement.

### **Point 9**

#### **Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

13. Le rapport de la treizième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---